

Limite maximale des rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale pour 2017

Proposition du Conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA à l'attention de l'Assemblée générale du 28 avril 2016

Sur avis du Comité de rémunération, le Conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA propose à l'assemblée générale du 28.4.2016, en regard du point 5 de l'ordre du jour, de maintenir pour l'année 2017 la limite maximale des rémunérations des 4 Administrateurs et du Directeur général, à savoir :

5.a1 Aucune augmentation des honoraires d'administrateur, montant global maximal fixé à CHF 85'000

5.a2 Aucune augmentation de la rémunération totale y compris charges sociales, montant maximal fixé à CHF 279'500

Le Conseil d'administration

Avril 2016